



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Séance du 27 Avril 2026

Le 21 avril 2026, convocation des membres du Conseil Municipal pour le lundi 27 avril à 20h30, en conseil ordinaire.

*L'an deux mil vingt six, le 27 avril, le Conseil Municipal de Villers-Allerand étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de **Éric Girardin**.*

Étaient présents :

Éric GIRARDIN Maire, Didier DE AMORIN, Estelle COURTEIX, Jean-Marie CHAPPELLET, Gaëlle FLOCH, Fanny LACROIX, Olivier BAN, Sandrine DURAND, Nathalie DEPREY, Julien RONDET, Alexandre KUCHLER, Céline JACQUOT, Guenaëlle GREGOIRE, Mathieu RONDELET

Absent excusé : Jérémy SYMONOWICZ

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Quorum : 14 membres présents sur 15, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

21/2026 : Vote du Compte Financier Unique

22/2026 : Vote du loyer de chasse

23/2026 : Vote des subventions aux associations

24/2026 : Vote du Budget Primitif

25/2026 : Désignation d'un Correspondant Défense

26/2026 : Autorisation au Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles 629 D 808 et 629 D 809

27/2026 : Autorisation au Maire à signer une convention de prêt à usage de local avec Orange

28/2026 : Reims Activ'été - Autorisation au Maire à signer la convention avec la ville de Reims et Vote du montant pris en charge par la commune dans le cadre de l'action Reims Activ'Été 2026

29/2026 : Autorisation au Maire à poursuivre les travaux du cimetière et de l'ancienne Mairie

Informations diverses

Questions diverses

M. le Maire Éric Girardin ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

21/2026 : Vote du Compte Financier Unique

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur (la commune - le Maire) et au comptable (la Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP). C'est la nouvelle norme de présentation des comptes pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics en France. Il se substitue, d'une part, au compte administratif préparé par l'ordonnateur et, d'autre part, au compte de gestion préparé par le comptable public. Cette création rend les comptes plus lisibles (un seul document pour retracer l'exécution du budget, plus transparents (une meilleure information sur l'état de la dette, du patrimoine et de la trésorerie) et plus fiables (cohérence entre les écritures de l'ordonnateur et du comptable). Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire étant l'ordonnateur des dépenses, il participe au débat mais ne prend pas part au vote et doit quitter la séance qui est alors présidée par le doyen de la séance.

Didier De Amorin prend la présidence du conseil et prend la parole pour la lecture du Compte Financier Unique.

<u>Rubrique fonctionnement :</u> Recettes : 668 546,79 € Dépenses: 463 380,30 € Résultat de fonctionnement : 570 969,65 €	<u>Rubrique investissement :</u> Recettes: 1 801 882,48 € Dépenses: 1 328 166,84 € Solde d'investissement : - 199 893,14 €
<u>Résultat de clôture : 371 076,51 €</u>	

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

22/2026 : Vote du Loyer de Chasse

Le Maire propose de fixer le loyer de chasse à 6 700 € soit le même montant que les années précédentes.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

23/2026 : Vote des subventions aux associations

Gaëlle Floch, Olivier Ban, Guenaëlle Grégoire ne prendront pas part ni au vote ni au débat en raison de leur appartenance à certaines associations communales, 11 votants donc sur cette délibération.

Le Maire propose au conseil de voter les subventions suivantes aux associations :

Coopérative École Roger Garitan	200 €	Club Sénior	1 000 €
CAVAM	1 000 €	Coopérative Collège La Source	400 €
Tennis-Club	1 000 €	École de musique La Roseraie	1 000 €
La Récré	750 €	Prévention routière	100 €
Les Jardins de Villers	500 €	ADMR	500 €
Club canin	500 €		

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

24/2026 : Vote du Budget Primitif

Le Maire prend la parole pour expliquer brièvement aux nouveaux élus le mode de fonctionnement du budget communal.

Il remercie Didier De Amarin et notre secrétaire de Mairie Nora Mousse pour le travail fourni pour élaborer ce Budget Primitif 2026 et cède la parole à Didier De Amarin qui va exposer au conseil la structure du budget primitif.

<u>Rubrique fonctionnement :</u> Recettes : 997 348,60 Dépenses : 997 348,60	<u>Rubrique investissement :</u> Recettes : 1 395 715,14 € Dépenses : 1 395 715,14 €
--	--

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

25/2026 : Désignation d'un Correspondant Défense

La circulaire du 26 octobre 2001 précise qu'un Correspondant Défense doit être désigné au sein du conseil municipal. Cela nécessite donc une délibération du conseil municipal, qui doit nécessairement le choisir parmi ses membres.

Le rôle du correspondant défense est de renforcer et développer le lien Armée - Nation, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine :

- Informer les citoyens sur la politique de défense,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense (recensement, journée défense et citoyenneté...)
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité (appui du service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) pour l'organisation des cérémonies commémoratives.)

Les fonctions du Correspondant Défense sont exercées pour la durée du mandat en cours.

Monsieur le Maire propose la candidature de Jean-Marie CHAPPELLET.

Il est procédé au vote.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION À LA MAJORITÉ

26/2026 : Autorisation au Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles 629 D 808 et 629 D 809

Le Maire rappelle au conseil la raison de cette proposition d'acquisition.

La direction d'Orange Immobilier nous a contactés afin de nous proposer l'acquisition des parcelles 629 D808 et 809 où est implanté leur local de raccordement des lignes cuivre. En raison du déploiement de la fibre, le réseau de cuivre va être prochainement démantelé. Ce local n'aura alors plus d'utilité pour Orange.

Nous avons imaginé que l'achat de ce terrain, d'une surface de 419 m2 pourrait éventuellement permettre à la commune de se doter d'une aire de covoiturage et d'installer des bornes de recharge des véhicules électriques.

Après plusieurs échanges, Orange accepte l'offre de 40 000 € de la commune.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

27/2026 : Autorisation au Maire à signer une convention de prêt à usage de local avec orange

Les parcelles mentionnées dans la délibération 26/2026 accueillent un local précédemment affecté à un central de télécommunications du réseau cuivre exploité par la société Orange. L'arrêt du cuivre entraîne une longue période de travaux de démantèlement du réseau pour l'entreprise. Nous devons adjoindre à la précédente délibération la signature d'une convention de prêt à usage à titre gratuit, le temps pour l'emprunteur, Orange, de terminer ses opérations de retrait de cuivre qui s'étaleront jusqu'en 2032.

La commune va devenir propriétaire des parcelles mais concède à Orange l'usufruit à titre gratuit de ces locaux.

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à mettre ce local à disposition d'Orange, à titre gratuit, pour la durée nécessaire à ces travaux de démantèlement et à signer la convention de prêt correspondante avec Orange.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

28/2026 : Reims Activ'été - Autorisation au Maire à signer la convention avec la ville de Reims et Vote du montant pris en charge par la commune dans le cadre de l'action Reims Activ'Été 2026

Le Maire propose aux membres du conseil la signature d'une convention avec la ville de Reims pour permettre aux jeunes de Villers-Allerand Montchenot de participer aux activités estivales proposées par la ville dans le cadre de Reims Activ'Été.

Cette opération, qui aura lieu du 6 juillet au 21 août 2026, est gratuite pour les jeunes rémois de 7 à 17 ans, et la ville de Reims en propose l'accès aux communes du Grand Reims avec une participation de 170 € par jeune à la charge des familles. Le maire propose de fixer le montant de la participation communale à 45 € par enfant pour 2026 (identique à 2025). 125 € resteront donc à verser par les familles pour bénéficier de plus de 180 activités proposées.

Le règlement sera à effectuer par les familles auprès du Centre des Finances de Fismes à réception d'un titre de paiement ordonné par la Mairie.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

29/2026 : Autorisation au Maire à poursuivre les travaux du mur du cimetière et de l'ancienne Mairie

Le Maire expose au conseil la décision prise par la précédente équipe municipale d'engager les rénovations de l'ancienne mairie, notamment le remplacement des menuiseries, ainsi que des rénovations sur le mur du cimetière.

Mme Brice, Chargée des Dotations et Conseil aux élus à la Sous-Préfecture de Reims demande le vote d'une délibération qui confirmera que les nouveaux élus sont en accord avec les précédentes décisions et ce, afin de finaliser les demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux).

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- Logement de Mme Houdeau Place des déportés : des travaux d'entretien de la chaudière sont nécessaires (changements de robinet et de flexible, fuite de monoxyde carbone) pour un montant de 500 €.
- Église : Visite de Mr Romain Royet Préfet de la Marne et de Mr Fayçal Douhane Sous-Préfet de Reims en présence de Maxime Dupont, architecte du patrimoine du cabinet Mosa afin de faire le point sur le dossier de rénovation de l'église. Lors de cet entretien, Monsieur le Sous-Préfet s'est engagé à provoquer une réunion avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles dès réception de l'Avant Projet Définitif (APD) avec le phasage des travaux. Mr Dupont revient vers nous dès constitution de l'APD.
- Atelier Uzabiaga : les verriers ont besoin d'espace supplémentaire afin de répondre à la mise aux normes obligatoire pour leur personnel, à savoir des vestiaires séparés hommes/femmes. Ils envisagent l'installation d'un chalet, d'une superficie inférieure à 20 m², attendant à leurs ateliers. Ils ont également porté à notre connaissance des problèmes récurrents d'étanchéité de la toiture, un couvreur doit établir un devis mais le chiffrage risque d'être important car cela entrainerait la rénovation complète de la toiture. Oliver Ban propose la pose d'une résine, qui permettrait de pallier à ce problème pour plusieurs années tout au moins.
- Ateliers municipaux : visite ce lundi 27 avril d'un couvreur pour le problème d'infiltration. À traiter rapidement car la fin de la garantie décennale approche (2028)
- Grand Reims Mobilité demande la pose d'un totem pour signaler la ligne Grand R au niveau de l'abri bus place des déportés.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00

Date d'affichage et de publication

16 juin 2026

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire

Éric GIRARDIN



Estelle COURTEIX

